



## SÉANCE DU 30 AVRIL 2019

L'an deux mil dix – neuf, le 30 Avril 2019 à 21h00, le Conseil Municipal de la Commune de LAPOUYADE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence d'Hélène ESTRADE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 Avril 2019.

Étaient présents : Madame Hélène ESTRADE, Monsieur Hervé GODINAUD, Madame Véronique RISPAL, Madame Nathalie DUCOUSSO, Madame Muriel DURADE, Monsieur Olivier PEROT et Monsieur Olivier RUBY.

Absent ayant voté par procuration : Madame Corinne HALFORD à Hervé GODINAUD

Absent non excusé : Monsieur Jacques BOUBEAUD

Madame Véronique Rispal a été élue secrétaire de séance.

Le conseil Municipal approuve le procès – verbal du 02 Avril 2019 et passe à l'ordre du jour

Madame le Maire demande l'ajout du point supplémentaire suivant

**-Avenant charpente**

**-Fenêtre en forme de voûte à conserver plus puit**

Ce qui est accepté

**ATTRIBUTION DU MARCHÉ LOT 9**  
**-EXTENSION -RESTRUCTURATION FOYER RURAL-**

Madame le Maire rappelle que compte tenu de la liquidation judiciaire intervenue en date du 03 avril 2019 et de la cessation totale d'activité.

EURL TECHNIC ELEC n'étant pas en mesure d'effectuer les travaux, une nouvelle procédure de consultation pour le lot 9 a été lancée

Cette procédure de mise en concurrence sous la forme d'un marché à procédure adaptée en application de l'ordonnance n°2015-899 du 23 Juillet 2015 et du Décret 2016-360 du 25 Mars 2016, articles 27 ET 34-I, 1<sup>er</sup> b a débuté par la mise en ligne sur la plateforme <http://demat-ampa.fr> le 09 avril 2019, suivie d'une insertion dans la presse LE RESISTANT, publiée le 09 avril 2019.

La date limite de réception des offres était fixée au 18 avril 2019 à 16h00.

Trois entreprises ont présenté une offre dans les délais impartis. Le dépouillement des plis a été fait le 18 avril à 16h 05. Les plis ont ensuite été remis à la maîtrise d'œuvre pour une analyse plus approfondie selon les critères de jugement énoncés dans le règlement de la consultation :

| Critère d'attribution   | Coefficient |
|---|-------------|
| La valeur technique des prestations, appréciée au vu d'un mémoire technique proposé, description matériels, fonctionnement (20%), méthodologie et moyens de l'entreprise (10%), certification(s) Qualibat, agrément(s) (10%), la méthodologie mise en place pour gérer l'impact environnementale du chantier (5%) | 45%         |
| Le prix des prestations, la négociation pour le choix de l'offre économiquement la plus avantageuse   | 35%         |
| Les garanties de qualité technique et de mises en œuvre proposées par l'entreprise, références récentes pour des prestations similaires (nature et importance similaire)  | 10%         |
| Les garanties professionnelles de l'entreprise, l'organisation qu'elle envisage de mettre en place pour la réalisation de cette opération et de respect du planning d'exécution des travaux   | 10%         |

Mme le Maire informe que dans le cadre de cette consultation et comme nous y autorise le règlement, une négociation a été engagée entre l'Entreprise BEAUFILS et PASTORINO par mail le 26 Avril 2019.

Dans le cadre de cette négociation seule l'entreprise BEAUFILS a remis une nouvelle offre dans les délais impartis.

A la suite de cette offre l'Entreprise BEAUFILS s'avère la mieux – disante.

Madame le Maire présente à l'Assemblée Municipale le rapport d'analyse des offres établi par le maître d'œuvre et les pièces de la négociation

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport d'analyse des offres remis par le maître d'œuvre le 18 avril 2019,

Vu la négociation

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

-Décide d'attribuer le marché de travaux pour l'extension et restructuration du foyer rural à l'entreprise

BEAUFILS

-Autorise Madame le Maire à signer le marché avec l'entreprise retenue ainsi que toutes pièces s'y affèrent,

-Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2019, section d'investissement, article 2135, opération

3816 « E

|  | ESTIMATI<br>ON MO | ENTREPRISES   | Offres de<br>base +<br>options<br>HT | Offre de base + options<br>TTC |
|--|-------------------|---|--------------------------------------|--------------------------------|
| Lot 9<br>Electricité courant<br>fort, courant faible | 158 000.00<br>€   | Entreprise BEAU FILS<br>28 Rue Léon Blum<br>33230 LUGON | 158000 €                             | <b>189600 €</b>                |

18

**-Cession de véhicule-**

Madame le Maire informe que suite à l'acquisition d'un véhicule Toyota pour le service technique, le véhicule Peugeot n'a plus d'utilité.

Pour cela, il donc est proposé la vente de ce véhicule immatriculé AD-243-DR de 2009 qui a aujourd'hui 84938 Km

La Mairie de Tizac de Lapouyade souhaite faire l'acquisition de ce véhicule en l'état.

Mme le maire propose donc aux membres du Conseil de Communauté d'approuver la vente du Peugeot à la Mairie de Tizac Lapouyade au prix de 10 €

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité selon possibilités administratives :

Approuve la vente du Peugeot au prix de 10 €-à la Mairie de Tizac de Lapouyade  
Autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier.

**RESTRUCTURATION EXTENSION RESTRUCTURATION FOYER COMMUNAL LOT  
4 AVENANT 1**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un marché de travaux a été conclu dans le cadre de la restructuration Extension du Foyer rural

Des travaux complémentaires et supplémentaires liés à des besoins non déterminés au départ du projet sont rendus strictement nécessaires et ont pour objet des prestations en termes fourniture et pose d'un châssis vitré fixe dim 1840 x ht.1890, forme cintrée

Vitrage spécifique acoustique 66/2 Planistar Sun Silence – 16 Argon – SP 10clair Silence mise en œuvre grutage manutention, L'Entreprise T 2 B a été mandatée pour proposer un avenant à son marché initial.

|             | OBJET   | MONTANT HT | MONTANT TTC |
|-------------|---|------------|-------------|
| Avenant n°1 | Châssis fixe cintre<br>Vitrages<br>Localisation Façade Est. | 5102.00    | 6122.40     |

Le montant total de ces avenants est de 5102.00 € HT (6122.40 € TTC).

Madame le Maire indique que les crédits étant suffisant

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,

Vu le Code des Marché publics,

Vu le marché conclu avec l'Entreprise adjudicataire du lot considéré,

Vu le montant total des avenants établis à 6122.40 € TTC portant le marché à 285 255.60€ TTC.

Après en avoir délibéré prend acte de cette décision,

DÉCIDE :

De conclure l'avenant en plus-value avec l'Entreprise Ets T2BAluminium, 12 avenue de Guitayne 33610 CANEJAN dans le cadre des travaux relatifs à l'opération d'un percement existant sur la façade Ouest

|                             |                 |
|-----------------------------|-----------------|
| Marché initial :            | 232 611.00 € HT |
| Avenants :                  | 5102.00 HT      |
| Nouveau montant du marché : | 237 713.00 € HT |
|                             | 285 255.60 €TTC |

**Restructuration Extension Restructuration Foyer Communal Lot 2  
Avenant 1**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un marché de travaux a été conclu dans le cadre de la restructuration Extension du Foyer rural Lot 2 Charpente bois – Couverture Zinguerie Gaseul 7, Lartigue B.P 76, 33330 Saint Emilion

Madame le Maire explique que suite à l'avancée du chantier, des travaux complémentaires et supplémentaires liés à des travaux ne pouvant pas être définis avant la consultation des entreprises puisque procédant des prestations de vérification de l'état existant de la charpente bois. Remplacement de pannes passantes en bois, compris sablière et façon tête de pannes, renforcement du chevonnage bois (en remplacement de chevrons), mise en œuvre de l'ensemble (dépose et pose)

L'urgence ne permettant pas une consultation Ets GASTEUIL a été mandatée pour proposer un avenant à son marché initial.

|             | OBJET   | MONTANT HT | MONTANT TTC |
|-------------|---|------------|-------------|
| Avenant n°1 | Dépose chevrons existantes sans réemploi compris évacuation   | 7431.00    | 8917.20     |
|             | Charpente en bois lamellé collé pour pannes passantes et faitage compris tête de panne et mise en place |            |             |
|             | Charpente non assemblée en sapin traité pour sablière et tête de panne compris fixation                 |            |             |
|             | Chevrons en sapin traité 8/8 posés à 0m50 d'axe en axe  |            |             |

Le montant total de ces avenants est de 5102.00 € HT (6122.40 € TTC).

Madame le Maire indique que les crédits étant suffisant

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,

Vu le Code des Marchés publics,

Vu le marché conclu avec l'Entreprise adjudicataire du lot considéré,

Vu le montant total des avenants établis à 6122.40 € TTC portant le marché à 285 255.60€ TTC.

Après en avoir délibéré prend acte de cette décision,

DÉCIDE :

De conclure l'avenant en plus-value avec l'Entreprise Ets SARL Gasteuil, 7 bis Lartigue B.P 76 33330 Saint Emilion dans le cadre des travaux relatifs à l'opération charpente

Marché initial : 110 298.70 € HT

Avenants : 7 431.00 HT

Nouveau montant du marché : 117 729.70 € HT

141 275.64 € TTC

- D'autoriser Madame le Maire à signer les avenants ci-dessus considérés ainsi que tous documents s'y rapportant pour leur exécution

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée 22h15

| N° délibérations | Objet de la délibération   | N° pages |
|------------------|--|----------|
| 2019-3004-01     | <b>Attribution du Marché Restructuration – Extension Foyer rural Lot 9</b> | 152      |
| 2019-3004-02     | <b>Cession véhicule</b>  | 153      |
| 2019-3004-03     | <b>Restructuration Extension Foyer Communal Lot 4 Avenant 1</b>            | 154      |
| 2019-3004-04     | <b>Restructuration Extension Foyer Communal Lot 2 Avenant 1</b>            | 155      |

| Noms et Prénoms   | FONCTIONS              | EMARGEMENTS |
|-------------------|------------------------|-------------|
| ESTRADE Hélène    | Maire                  |             |
| GODINAUD Hervé    | Adjoint                |             |
| RISPAL Véronique  | Adjointe               |             |
| DUCOUSSO Nathalie | Conseillère Municipale |             |
| DURADE Muriel     | Conseillère Municipale |             |
| PEROT Olivier     | Conseiller Municipale  |             |
| RUBY Olivier      | Conseiller Municipal   |             |